

# Situation des régimes complémentaires au Québec et les suites du rapport D'Amours

## Grand colloque de l'IGOPP

Clément D'Astous  
Vice-président aux politiques  
et aux programmes

Le 17 novembre 2014



Régie des rentes  
Québec 

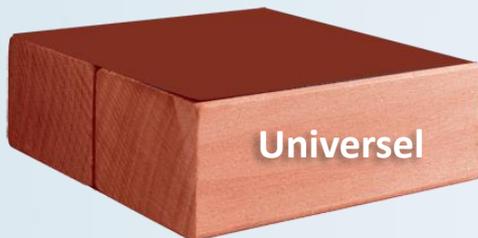


# Plan de présentation

1. Le système de retraite – description
2. Le système de retraite – enjeux
3. L’environnement économique et financier des régimes à prestations déterminés
4. Les initiatives récentes et en cours
5. Les suites du rapport D’Amours
6. La conclusion

# 1. Le système de retraite – description

# 1. Le système de retraite - description



## 3<sup>e</sup> étage - Privé

Régimes collectifs  
(d'entreprise public/privé)

- RCR (PD et CD)
- REER
- Autres

Régimes individuels

- REER
- CELI, épargne personnelle

## 2<sup>e</sup> étage - Public

Régime de rentes du Québec

## 1<sup>er</sup> étage - Public

Programme de la sécurité  
de la vieillesse (fédéral)

- Pension de la sécurité de la vieillesse
- Supplément de revenu garanti

% de  
remplacement  
de revenu :  
60 % - 70 %

## 2. Le système de retraite – enjeux

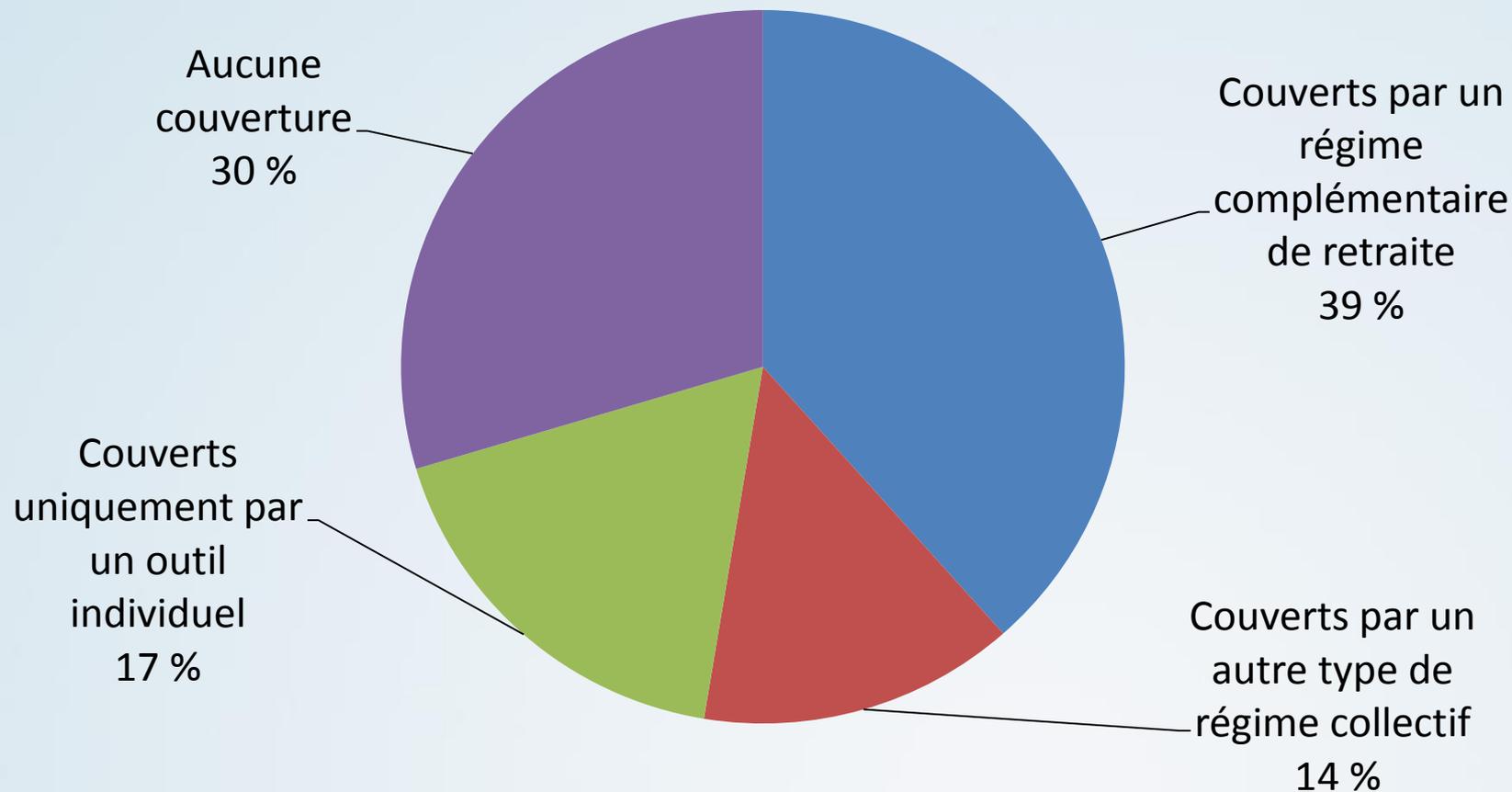
**Enjeu 1 : La suffisance de l'épargne à la retraite**

**Enjeu 2 : La performance des outils d'épargne-retraite**

**Enjeu 3 : La détérioration de la situation financière des régimes à prestations déterminées**

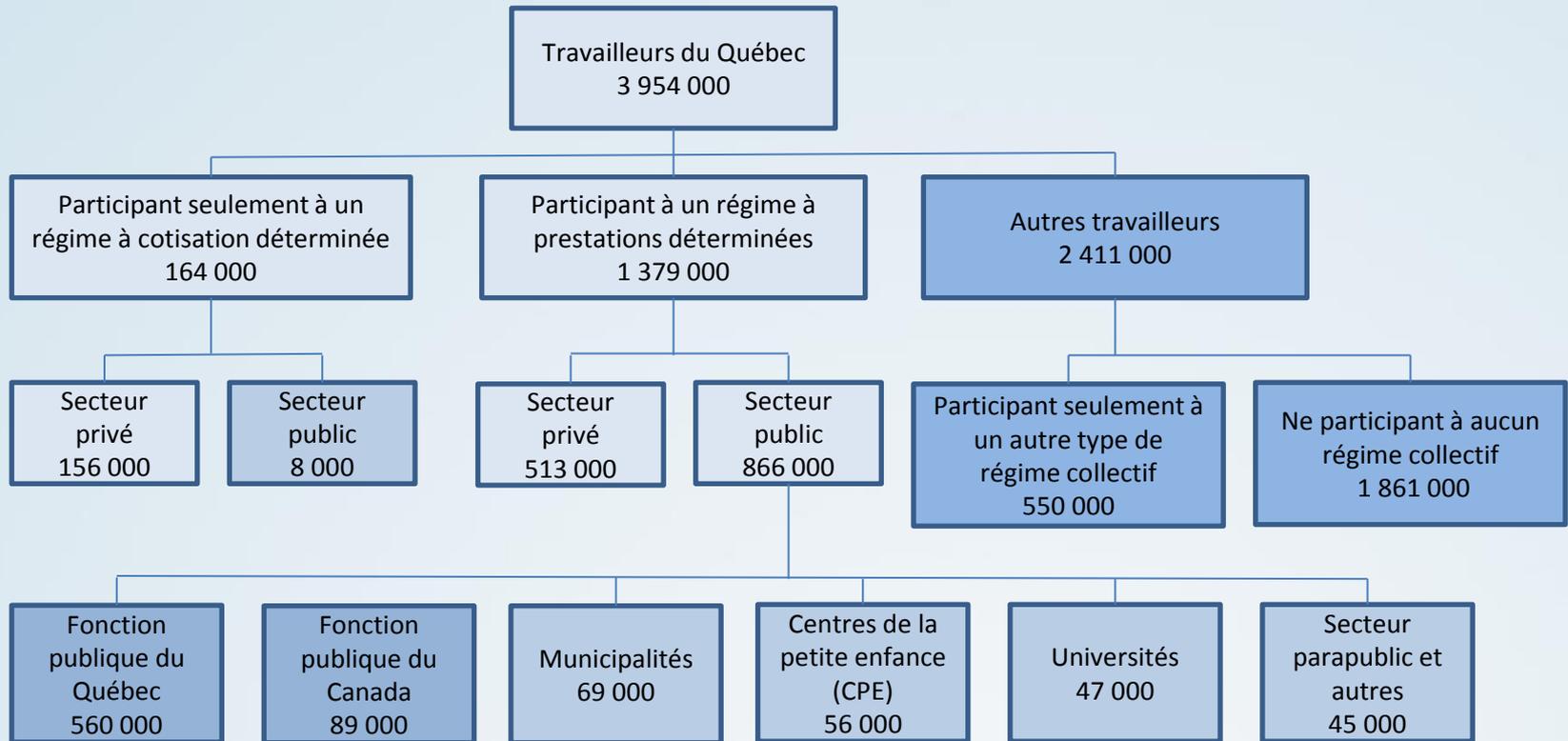
# Enjeu 1 : La suffisance de l'épargne à la retraite

## Participation des travailleuses et des travailleurs à des outils individuels et collectifs d'épargne à la retraite



# Enjeu 1 : La suffisance de l'épargne à la retraite

## Répartition des travailleurs québécois par type de régime

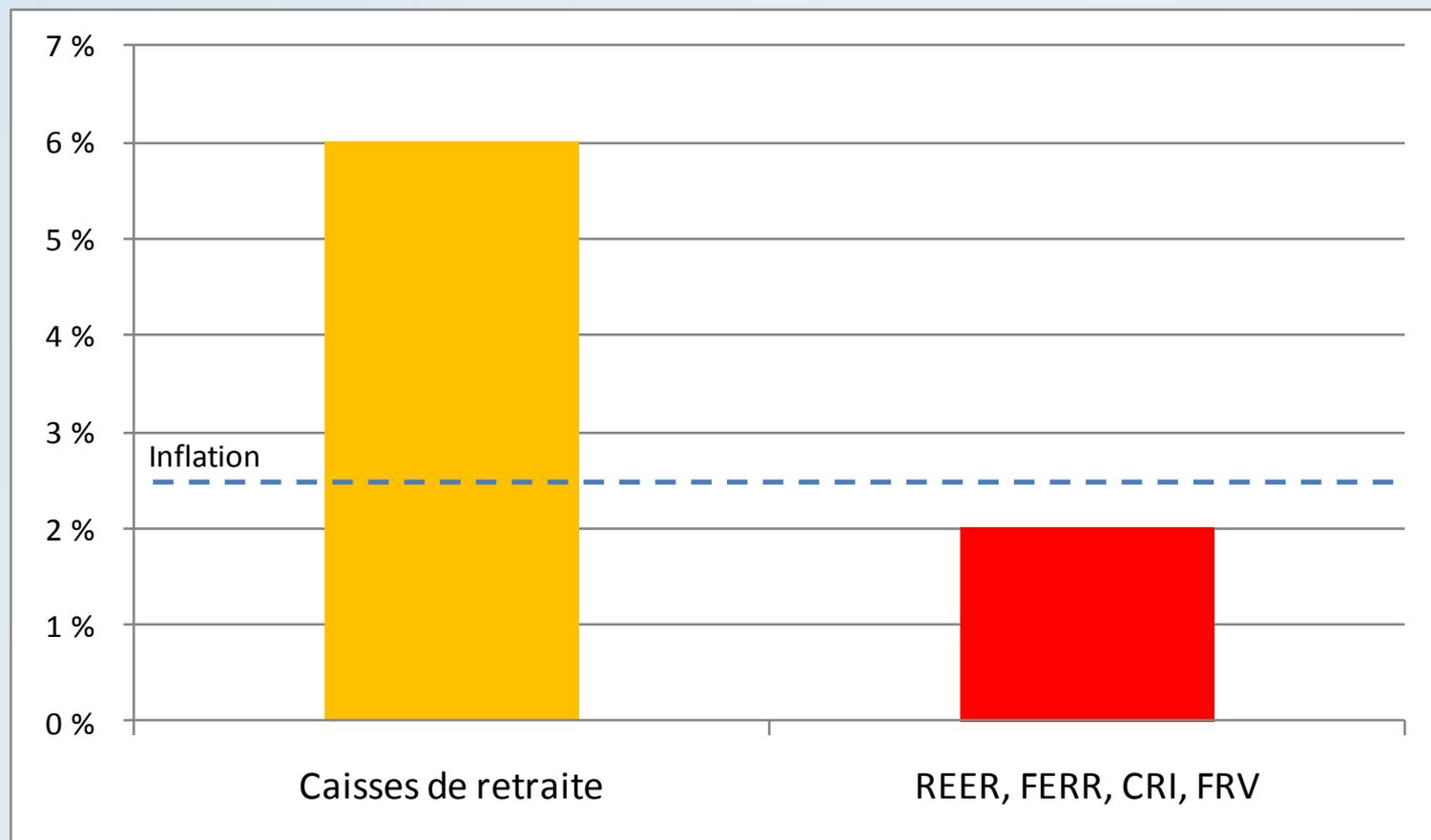


- Travailleurs ne participant pas à un régime de retraite reconnu en vertu des lois qui encadrent ces régimes
- Travailleurs participant à des régimes qui ne sont pas sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec
- Travailleurs dont certains participent à des régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec
- Travailleurs participant à des régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec

Source: Rapport D'Amours p. 33

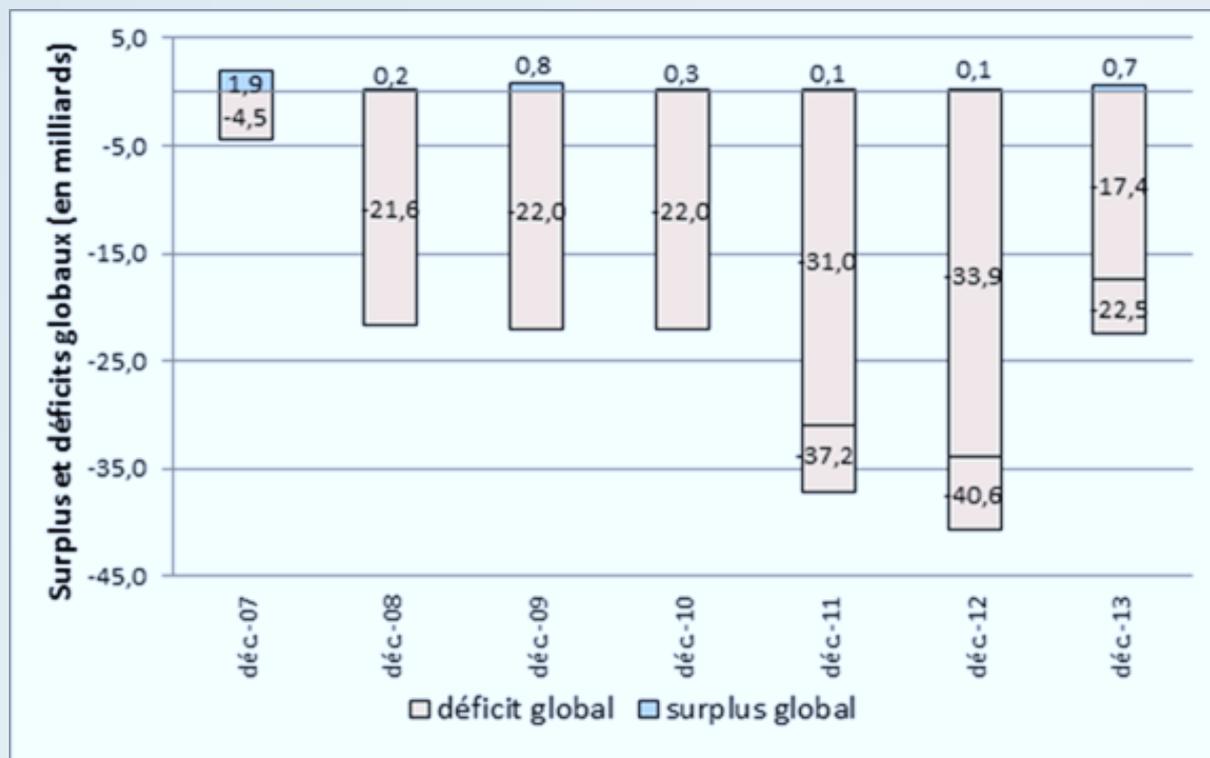
## Enjeu 2 : La performance des outils d'épargne-retraite (suite)

### La performance des outils individuels - Rendements (1999-2005)



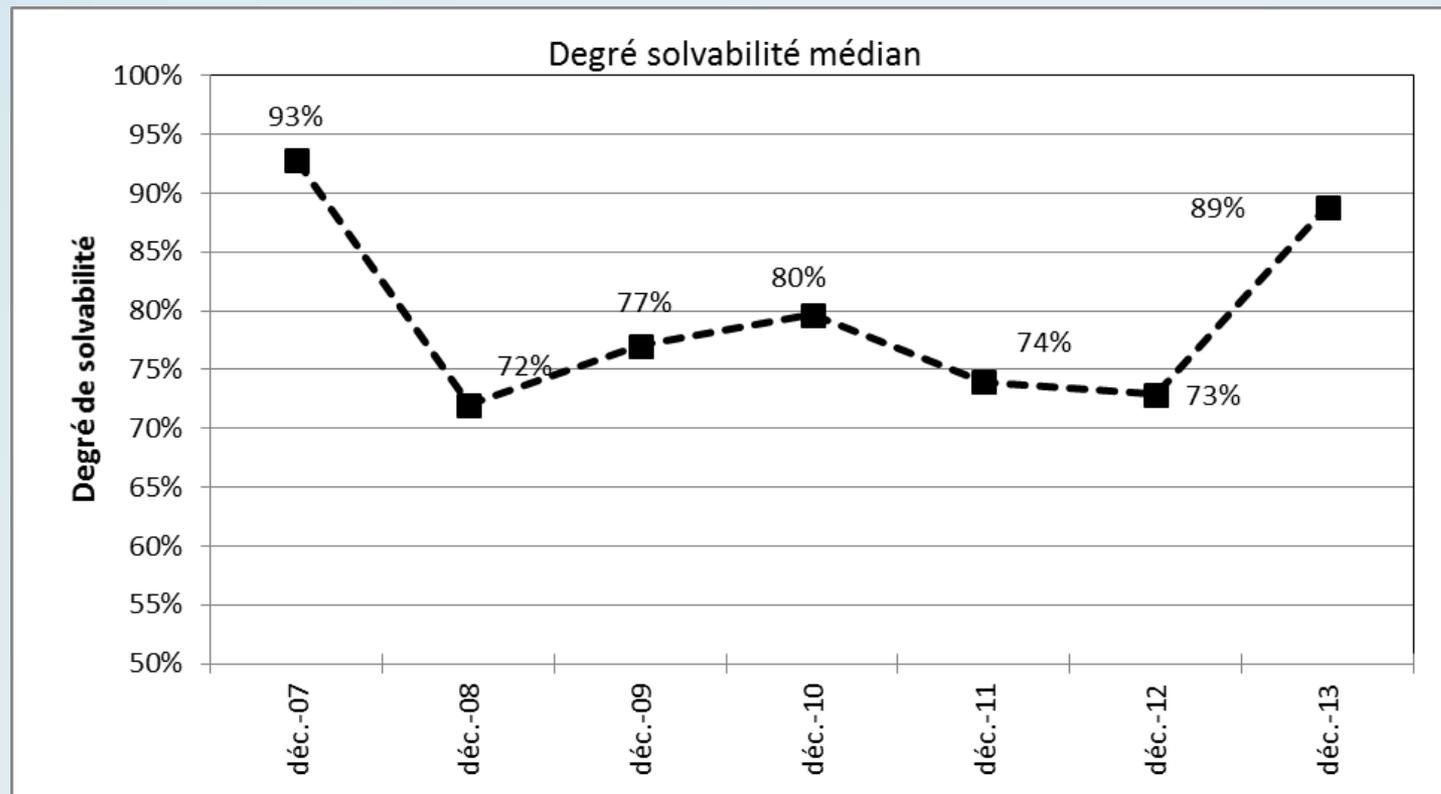
# Enjeu 3 : La détérioration de la situation financière des régimes à prestations déterminées

Surplus et déficits selon l'approche de solvabilité de l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées sous la surveillance de la Régie des rentes



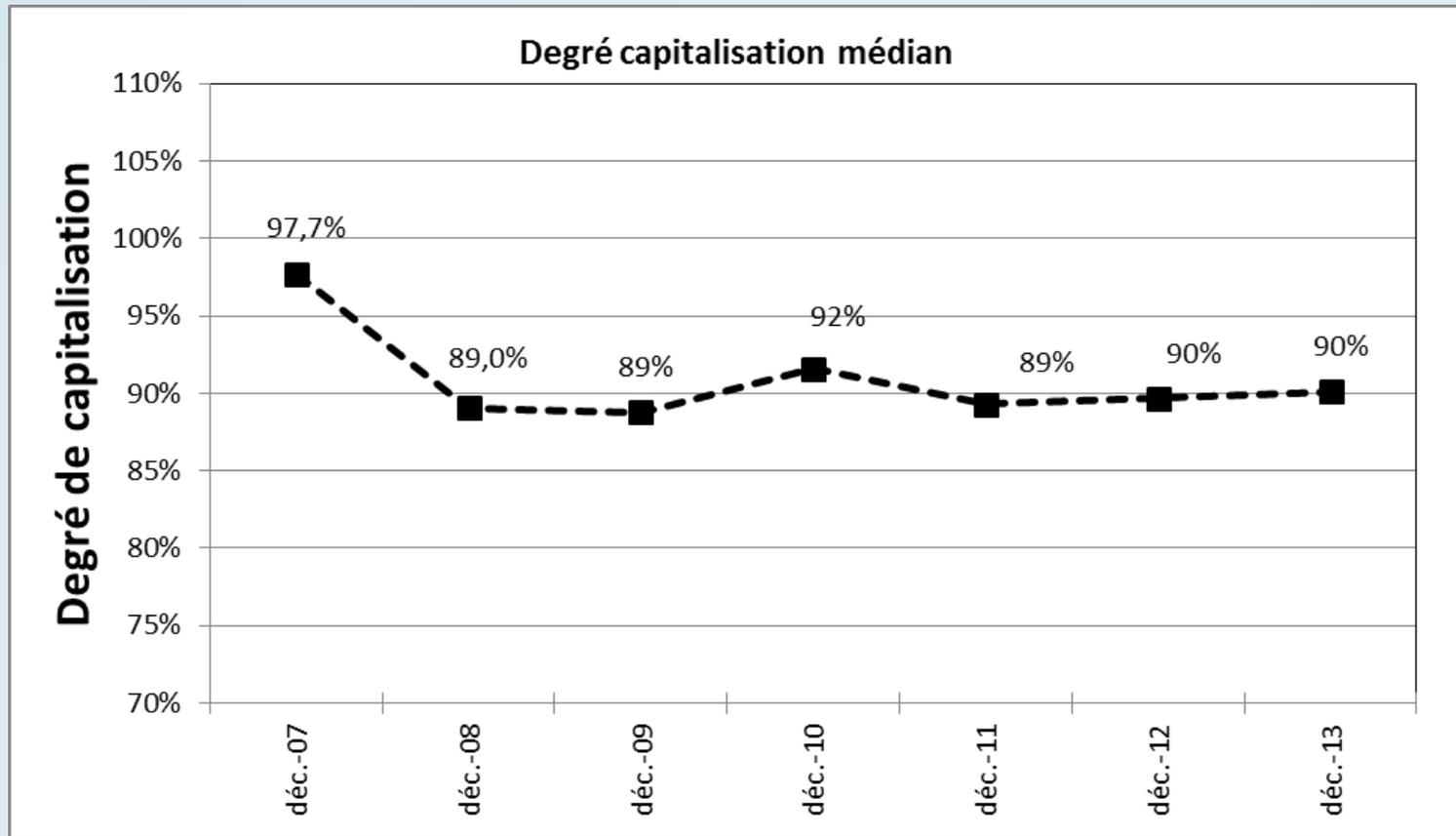
# Enjeu 3 : La détérioration de la situation financière des régimes à prestations déterminées (suite)

Degré de solvabilité médian de l'ensemble des régimes de retraite



# Enjeu 3 : La détérioration de la situation financière des régimes à prestations déterminées (suite)

Degré de capitalisation médian de l'ensemble des régimes de retraite



# Enjeu 3 : La détérioration de la situation financière des régimes à prestations déterminées (suite)

## La situation financière des RCR à prestations déterminées (projection)

Régimes surveillés par RRQ Degré projeté au 31/12/2013	Solvabilité	
	% régimes	% participants et bénéficiaires
Moins de 60 %	2 %	1 %
De 60 % à moins de 70 %	6,5 %	4 %
De 70 % à moins de 80 %	14 %	15 %
De 80 % à moins de 90 %	31 %	57 %
De 90 % à moins de 100 %	27 %	14 %
100 % et plus	19,5 %	9 %
<b>Total (en nombre)</b>	<b>693</b>	<b>1 234 404</b>

80,5 % des régimes sont en situation d'insolvabilité

Au 31 décembre 2013, les projections de la Régie établissent le déficit total de l'ensemble des **régimes de retraite déficitaires** à **22,5 G \$**.

## Enjeu 3 : La détérioration de la situation financière des régimes à prestations déterminées (suite)

### Répartition des régimes de retraite selon la cotisation d'exercice à la dernière évaluation actuarielle

Catégorie de la cotisation d'exercice	Nombre de régimes	Proportion du nombre de régimes	Cotisation d'exercice moyenne
Entre 0 % et 10 %	90	13%	6%
Entre 10 % et 15 %	155	22%	13%
Entre 15 % et 20 %	191	28%	17%
Entre 20 % et 25 %	78	11%	22%
Entre 25 % et 30 %	21	3%	27%
Supérieur à 30 %	17	2%	37%
Non-disponible	139	20%	N/D
<b>Total</b>	<b>691</b>	<b>100%</b>	<b>16%</b>

Source : RRQ

# Les constats

- Un revenu de retraite insuffisant pour beaucoup de travailleuses et de travailleurs (30 % à 40 %)
  - Accentué par un retrait hâtif du marché du travail
- Faible performance et faible utilisation des outils d'épargne individuelle
- Des régimes de retraite d'entreprises privées et publiques comportant des défis importants de financement, particulièrement pour les régimes à prestations déterminées

# 3. L'environnement économique et financier des régimes à prestations déterminés

# Rendements inférieurs des marchés boursiers

Rendement annuel des actions		
	1970 - 2000	2001 - 2013
	11,9 %	6,7 %
	14,4 %	2,7 %

# Baisse marquée des taux d'intérêt

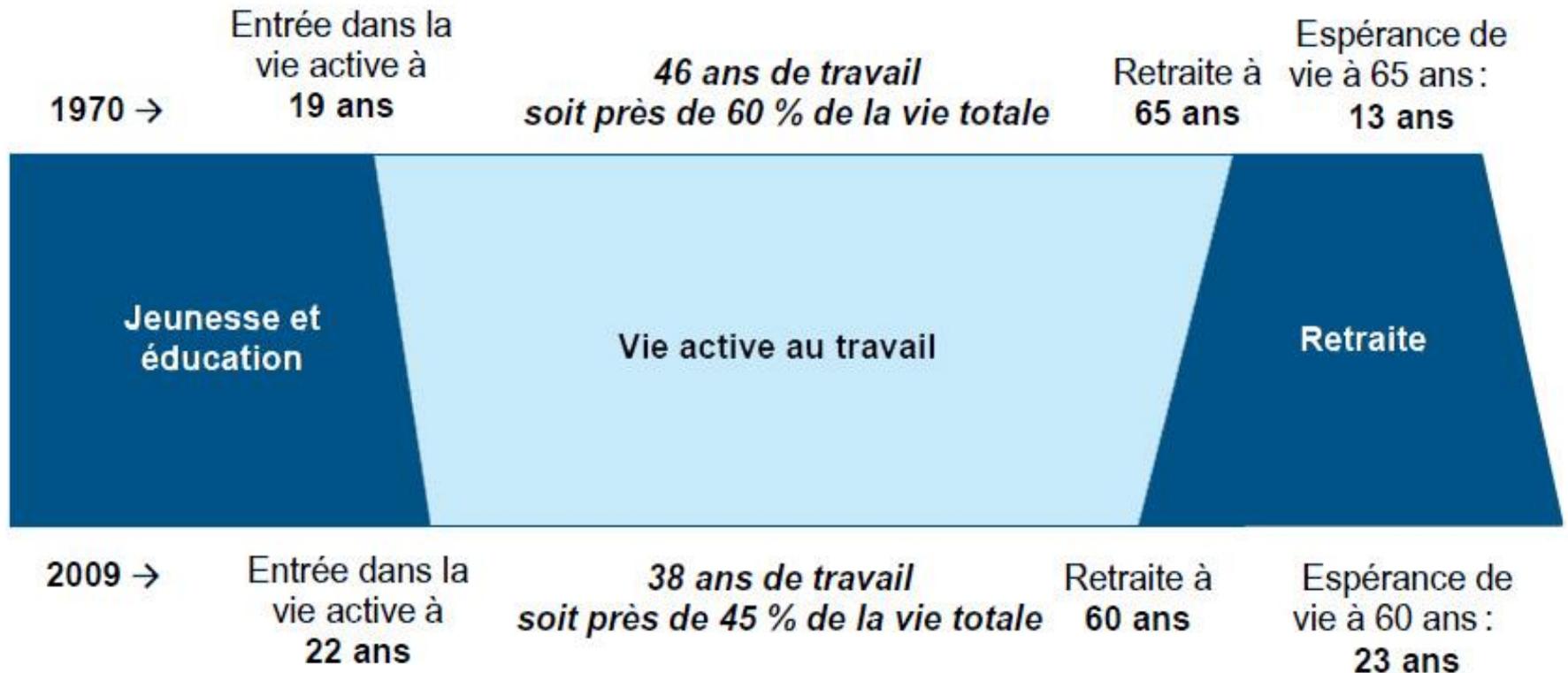
**Rendements à l'échéance des obligations fédérales dont l'échéance est supérieure à 10 ans**  
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada

# Évolution de la durée de la vie active au travail d'un individu entre 1970 et 2009

Vie active plus courte (- 8 ans) et retraite plus longue (+ 10 ans)



Source : *Innovier pour pérenniser le système de retraite*, page 77

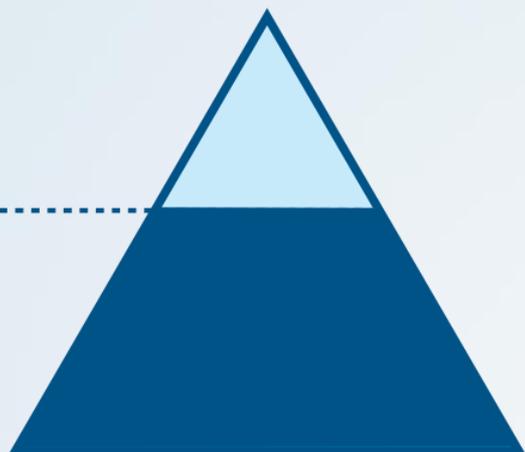
# Maturité grandissante des régimes de retraite

## Il y a 20 ans



45 %  
étaient financés  
par les  
marchés financiers

55 %  
étaient financés par  
les cotisants

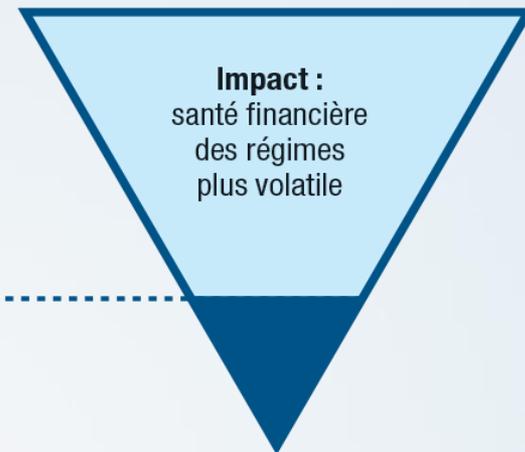


## Aujourd'hui



65 %  
sont financés par les  
marchés financiers

35 %  
sont financés  
par les cotisants



\* Pour un régime type

# 4. Les initiatives récentes et en cours

## 4.1 Les initiatives au Canada

### Deux approches, deux initiatives :

- Obligatoire et public
  - Discussions aux niveaux fédéral, provincial et territorial amorcées en 2010 sur l'augmentation de la couverture de la partie publique du système (2<sup>e</sup> étage)
    - RRQ au Québec, RPC dans le reste du Canada
  - Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), projet en discussion
- Volontaire
  - Entente en 2010 aux niveaux fédéral, provincial et territorial sur un régime volontaire d'épargne-retraite
    - Régime de pension agréé collectif (RPAC) au fédéral pour entreprises sous autorité fédérale
    - Les provinces doivent adopter leur propre législation. À ce jour, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté une loi similaire

## 4.2 Les initiatives au Québec

### Trois initiatives :

- Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite
- Mise en place des RVER au Québec
  - En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 (obligatoire le 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- Projet de loi et règlement à l'étude et en préparation visant une réforme du financement des RRPD et leur restructuration

# 5. Les suites du rapport D'Amours

## 5.1 Rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite » publié le 17 avril 2013



# 5.1 Rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite » publié le 17 avril 2013 (suite)

## Les 21 recommandations

Concernent :

- Le renforcement des régimes de retraite à prestations déterminées
- La création de la rente longévité pour tous les travailleurs québécois
- Des améliorations permettant de réinventer la place de l'épargne-retraite personnelle

## 5.2 Suites du rapport D'Amours

- Commission parlementaire sur le rapport (61 mémoires reçus, 42 groupes entendus)
  - Août 2013
- Adoption de la Loi sur les Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)
  - Décembre 2013
- Plan d'action gouvernemental
  - Décembre 2013
- Travaux forums et comités techniques
  - Janvier 2014
- PL n° 79 : Loi concernant la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et d'autres modifications à ces régimes
  - Février 2014 : Présentation – mort au feuilleton
- PL n° 3 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
  - Juin 2014 : Présentation
  - Août 2014 : Commission parlementaire
  - Octobre 2014: Étude détaillée en Commission parlementaire

## 5.2 Suites du rapport D'Amours (suite)

### Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)

- Le rapport D'Amours a recommandé d'aller de l'avant avec la mise en œuvre rapide d'une mesure qui avait déjà été annoncée dans un projet de loi du printemps 2012 : les RVER
  - Annoncée dans le Budget 2013-2014 (mesure reconduite)
  - Mise en vigueur de la Loi RVER : 1<sup>er</sup> juillet 2014
  - 10 régimes enregistrés à ce jour

## 5.3 Juin 2014 : dépôt du projet de loi no 3

### Pourquoi une intervention dans le secteur municipal?

**La situation financière des RRPD du secteur municipal s'est dégradée principalement en raison de :**

- L'instabilité des rendements
- La faiblesse des taux d'intérêt
- L'augmentation de l'espérance de vie
- Les critères de retraite anticipée avantageux
- La maturité grandissante des RRPD
- Les dispositions généreuses des régimes (coût du service courant élevé)



**3,9 G \$ de déficit projeté dans les RRPD du secteur municipal au 31 décembre 2013**

# 5.3 Juin 2014: dépôt du projet de loi no 3 (suite)

## Grands principes

### Tous les régimes du secteur municipal visés

- Partage 50/50 entre les participants actifs et l'organisme municipal
  - des déficits passés
  - du coût du service courant\* (CSC)
  - des déficits futurs
- Constitution d'un fonds de stabilisation alimenté d'une cotisation
- Plafond de la cotisation d'exercice de 18 % de la masse salariale (20 % pour les groupes de policiers et de pompiers), avec modulation
- Abolition de l'indexation automatique des rentes des participants actifs et mise en place d'un mécanisme d'indexation lié à la santé financière des régimes
- Suspension possible de l'indexation des rentes des retraités si régime pas pleinement capitalisé au 31 décembre 2015 et rétablissement par la suite selon certaines conditions

\* Coût du service courant = cotisations d'exercice et de stabilisation

## 5.4 Prochaines actions

- **Adoption du PL 3 pour le secteur municipal**
- **Dépôt d'un PL pour le secteur universitaire**
- **Dépôt d'un PL pour les régimes du secteur privé**

# 6. Conclusion

## 6. La conclusion

- La gestion de la retraite est maintenant perçue comme un enjeu de société
- Il est nécessaire de bien comprendre les causes de la problématique actuelle et de dégager les grands enjeux de société
- Des orientations doivent être données
- Des solutions doivent être proposées
- Les travaux se poursuivent en vue de changements structurants pour assurer la santé financière et la pérennité du système de retraite